

# COMPTE RENDU

## SEANCE DU 25 Février 2022

*L'an Deux Mil vingt-deux, le vingt-cinq Février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis dans l'espace socioculturel, sous la présidence de Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Manon GAYET, Dominique GOVIGNON, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC, Marie MILLERAT-DALDIN, Corinne TIERCE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Bernadette HATIT

*En début de séance, Mme le Maire évoque la guerre en Ukraine.*

*Elle remercie les élus et les administrés qui ont participé au déménagement de la mairie.*

-----

*Mme le Maire informe le conseil municipal que le montant total concernant le programme de voirie 2022-2023, est erroné. De ce fait, elle demande au conseil municipal de reprendre une nouvelle délibération afin de modifier ce montant.*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les devis suivants et de les soumettre pour approbation à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais :*

### **Travaux Voirie 2022-2023**

- |   |                |
|---|----------------|
| - Chemin « du Vieux Buis »  | 2 250,00 € HT, |
| - Chemin « Les Grenouillères », mitoyen avec la commune de Coulevre (16 470,00/2) | 8 235,00 € HT  |
| - Route des Sablons   | 6 700,00 € HT  |
| - Route du Plaid à Villebon   | 5 525,00 € HT  |
| - Chemin « des Colombières à la Ville aux châtaigniers »                          | 16 820,00 € HT |
| - Chemin « Les Landes », mitoyen avec la commune de Coulevre (14 470,00/2)        | 7 235,00 € HT  |
| - Pont n°3  | 2 710,00 € HT  |

**Soit un Total de 49 475,00 € HT**

*Les travaux concernant le pont n°5 du Génipicochon ainsi que ceux concernant le chemin de la Croix Charnais aux Baliveaux seront à prévoir au titre de l'exercice 2024-2025.*

*Cette délibération annule et remplace celle du 13 Décembre 2021*

*Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est difficile de s'approprier le site Internet de la commune, valigny.fr, sans avoir été associé à sa création, à sa maintenance et à son administration.*

*Le site actuel contient beaucoup de contenu et ne répond pas à une facilité de mise à jour. Il serait souhaitable de développer un site plus intuitif, avec moins de contenu, et une navigation plus aisée*

*Elle présente donc trois devis :*

1)

- 1) *Société Vertical Client à Lyon, pour un montant de 3 000 € HT, refonte du site et assistance pendant 3 mois offerte.*
- 2) *Société Com' C Simple à Cosne d'Allier, pour un montant de 900 € HT, mise à jour de la plateforme et assistance offerte pendant 1 an.*
- 3) *Société Anthony Parra à St Cyprien, pour un montant de 1 800 € HT, paramétrage complet*

## **Site Internet**

*Après débat, certains élus souhaitent la présentation de maquettes avec cahier des charges associés, ainsi que des précisions concernant l'assistance, avant de prendre une décision*

*Après délibération, le Conseil Municipal (1 Abstention, 1 voix contre, 9 voix pour) décide de maintenir un site internet pour la commune. Mme le Maire fera préciser aux webmasters contactés le coût de l'assistance et la faisabilité d'une maquette.*

-----

*Mme le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant la taille d'entretien des arbres situés place de l'église :*

## **Taille des arbres Place de l'Eglise**

- 1) *Pépinières Boudet à Cérilly, pour un montant de 1 653,96 € HT*
- 2) *Respect Nature à Isle-Et-Bardais, pour un montant de 910 € HT*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société Respect et Nature pour un montant de 910 € HT.*

-----

*Mme le Maire informe le conseil municipal que le tracteur tondeuse nécessite un entretien complet.*

*Mme le Maire présente donc plusieurs devis de l'EURL Terralin à Cérilly :*

## **Tracteur Tondeuse**

- 1) *un devis d'entretien de pour un montant de 890,72 € HT.*
- 2) *trois devis concernant le remplacement éventuel du matériel :*
  - a. *Tondeuse autoportée coupe frontale, marque HUSQVARNA RIDER R214T, pour un montant de 3 957,50 € HT,*
  - b. *Tondeuse à rayon de braquage zéro, marque HUSQVARNA Z242F, pour un montant de 4 665,83 € HT,*
  - c. *Tondeuse à rayon de braquage zéro, marque HUSQVARNA Z448, pour un montant de 6 575,00 € HT.*

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis d'entretien de l'EURL Terralin pour un montant de 890,72 € HT.*

*Mme le Maire informe le conseil municipal que la « Boucle de Tronçais » aura lieu le samedi 23 Avril 2022, et propose de verser une subvention, comme les années précédentes.*

## **Boucle de Tronçais**

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'association « Aumance Tronçais Cyclisme ».*

*Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2022.*

-----

## **Subvention Fondation du Patrimoine**

*La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.*

*Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :*

- Participation au financement des travaux*
- Mobilisation autour du mécénat*
- Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.*

*L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.*

*Au regard du nombre d'habitants de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 55€.*

*Mme le maire propose au conseil municipal, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Autorise l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine*
  - Autorise Mme le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis*
  - Autorise la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune*
- 

*Mr Franck DEUSS donne le compte rendu de la réunion avec le syndicat de voirie d'Ygrande.*

*Il précise que les tarifs vont augmenter de 7 %, la contribution communale reste inchangée soit 15,50 € par habitants.*

*Mme le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux concernant le chemin piétonnier sécurisé. Elle précise que de nouvelles contraintes concernant la largeur de ce chemin sont intervenues. De ce fait, une partie de la haie a dû être arrachée, en accord avec le propriétaire riverain. La voie partagée est toujours en cours d'instruction avec les services de l'UTT de Cérilly/Bourbon l'Archambault.*

*Mme le Maire donne le compte rendu du conseil communautaire du 24 Février et précise les points suivants :*

- **Projet de centrale photovoltaïque au lieudit « Les Nodins » à Cérilly** : le conseil communautaire à l'unanimité a voté contre.
- **PCAET** : avis favorable du conseil communautaire.
- **Mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat** : guichet unique de conseil qui assure l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique

*Mme le Maire informe le conseil municipal du prochain comité de suivi concernant l'éolien. Elle rappelle la composition de ce comité. Pour la commune de Valigny, les représentants nommés, sont le maire et les adjoints (délibération du 9 juillet 2021).*

*Mme le Maire donne le compte rendu du conseil d'école : fermeture prévisible d'une classe sur le RPI de Coulevre-Valigny, compte tenu de la diminution d'effectifs.*